

# Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2024

*L'an deux mil vingt-quatre, le seize décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Widehem s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Pierre LEQUIEN, Maire, en suite d'une convocation en date 10/12/2024*

*dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.*

*Etaient Présents les conseillers municipaux en exercice, à l'exception de :*

*Sandrine CREPIN , absente et excusée*

*Serge LHOTELLIER, absent et non-excuse.*

*Jeanine DELRUE est élue secrétaire.*

## **1 – COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE :**

Monsieur le maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 30 Septembre 2024 et demande préalablement si celui-ci appelle des observations.

Compte tenu qu'il n'y a pas d'observation écrite, le procès-verbal de la séance du 4 Septembre 2023 est approuvé des présents.

## **2 – Délibération relative à l'inventaire des chemins ruraux**

Monsieur le Maire rappelle qu'un recensement des chemins ruraux de la commune a été effectué en février 2021 par l'association Chemins Ruraux des Hauts de France.

Il propose à l'Assemblée d'approuver ce recensement qui a été présenté, lu et commenté.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce pour le recensement des chemins ruraux de la commune, listés et cartographiés.

A cette occasion, le maire rappelle qu'en l'application de l'article L. 161-5 du Code rural, l'autorité municipale est chargée de la police et de la conservation des chemins ruraux mais qu'elle n'a pas l'obligation générale et absolue de les entretenir.

L'entretien des chemins ruraux, contrairement à celui des voies communales, n'est pas inscrit au nombre des dépenses obligatoires de la commune (l'article L. 2321-2 du Code général des collectivités territoriales)

M. Salomon exprime sa surprise et pense que les taxes locales devraient couvrir cette prestation.

## **3 - Service commun de consultation du référent déontologique proposé par la CA2BM**

Conformément aux dispositions de la loi 3DS du 21 février 2022 qui a introduit le droit, pour chaque élu, de consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect de la *charte de l' élu local (article L. 1111-1-1 du CGCT)*, la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois a fait le choix de mettre en place un service commun.

Le Conseil municipal de Widehem est intéressé par cette proposition, manifeste sa volonté d'intégrer ce nouveau service et charge le maire de signer une convention à cet effet avec la CA2BM.

#### **4 – Proposition d'améliorer la communication avec la population**

En vertu des 2 récentes et consécutives pollutions de l'eau potable, le maire suggère d'utiliser des moyens actuels et efficaces pour prévenir en temps réel les usagers de ne pas consommer cette eau impropre et pour les avertir des horaires et lieu de distribution d'eau en bouteille.

Il y a quelques temps, il avait proposé de souscrire un abonnement à une application permettant d'avertir les habitants d'éventuelles pénuries ou sinistres qui ne manqueront pas d'arriver avec la modification du climat, les tensions géopolitiques, la mise en place de technologies encore peu maîtrisées, etc...

Le Conseil avait rejeté cette idée qu'il estimait superflue. Force est de constater aujourd'hui, qu'elle était bien nécessaire pour garantir la sécurité de toutes et tous.

Ainsi, un abonnement à « Panneau-Pocket » sera souscrit à l'instar d'autres communes rurales mitoyennes.

De plus, une page Facebook « mairie de Widehem » a été installée.

Le site internet, toujours actualisé, permet de présenter la commune et ses services de façon complète et transparente.

La page Facebook pour la vie au village, les manifestations du moment et « Panneau-Pocket » pour les urgences, les pollutions, les coupures d'eau, d'électricité, les événements climatiques....

Ces différents outils répondront aux besoins du PICS (Plan Intercommunal de Sauvegarde) actuellement élaboré par l'Agglo. Le maire sera affecté à l'actualisation de ces nouveaux moyens de communication et d'information.

#### **5 - Travaux dans l'église**

Le chauffage électrique actuel est inefficace et fait disjoncter le compteur de 9 Kwa.

Faut-il augmenter la puissance du compteur ou changer les appareils ?

Le Conseil fait le choix de solliciter un électricien pour installer 2 appareils radiants neufs dans la nef et probablement 1 dans le chœur.

Un devis sera également demandé à un verrier-vitrailliste pour restaurer les 2 verrières ouest de la nef, exposées aux vents dominants qui présentent des défauts d'étanchéité et une altération importante du réseau de plomb et des barlotières métalliques.

#### **6 – Sécurisation de la rue Pasteur**

A chaque tenue du Conseil, le maire évoque ce problème : vitesse excessive des véhicules, des camions, des tracteurs. Le courrier d'un habitant, l'interpellation de la sous-préfecture relance le débat.

Le radar pédagogique n'y fait rien ; panneaux et feux rouges ne seraient pas respectés à moyen terme ; dos d'âne, bruyant pour les riverains.

Les différents témoignages et expériences montrent que seule la pose d'une chicane, d'une écluse peut efficacement ralentir la circulation et éviter le drame qui ne manquera pas, un jour, de se produire.

Le projet est soumis au vote : M. Cateau et M. Salomon sont opposés à cette installation, les autres y sont favorables.

Le maire contactera les services du Département pour élaborer le projet (nature, emplacement, ..) et le financer.

## **7 - Réfection et aménagement de la place de la Victoire**

Le maire a sollicité le service CAUE du Département afin d'obtenir quelques conseils. Un paysagiste et un urbaniste ont proposé des pistes de réflexion pour un aménagement cohérent et rationnel :

- Établir un sens unique
- Organiser un stationnement en épi pour recevoir davantage de véhicules
- mise en végétation de certains espaces
- Enfouissement des réseaux
- réfection de la chaussée

M. Salomon s'insurge, il estime que ses activités seraient compromises et que ce concept est celui de « citoyen irresponsable ». Les autres élus pensent qu'un tel raisonnement est infondé et sévère, qu'il ne permet plus au village de se développer et favorise un certain immobilisme. La population qui a reconduit depuis bientôt 18 ans cette municipalité doit, semble-t-il, également partager ce sentiment. Elle attend de ses élus des initiatives innovantes pour inscrire son village dans la société moderne, de le développer vers des activités diverses et non seulement agricoles.

## **8 - Ruissellement rue de Pitendal – pose de plaques béton**

Le maire sollicite l'avis du Conseil sur la digue posée récemment rue de Camiers et propose une réalisation similaire rue de Pitendal afin d'éviter que l'habitation située en contre-bas, rue de Dannes, soit inondée.

M. Salomon prétend que cette installation perturberait son activité agricole. La pose d'un bassin de rétention en amont avait été refusée par la même personne.

## **9 - Pose d'un conteneur pour déchets organiques rue Pasteur**

Un courrier véhément a été adressé à la CA2BM par un riverain qui ne comprend pas que la mairie a choisi le trottoir proche de son hangar pour y poser un « conteneur à déchets verts », selon lui.

Le maire précise qu'il ne s'agit en fait d'une benne à bio-déchets (déchets de cuisine) et qu'elle est étanche et prévue pour éviter la présence d'animaux et d'odeur.

Il rappelle que l'espace est public, qu'il fut déterminé par l'ensemble du Conseil lors de la dernière Assemblée en fonction des facilités d'accès pour le dépôt comme pour la récolte. Il sera proche du conteneur de réception du verre déjà en place, bien visible depuis la chaussée pour éviter des collisions et éloigné des habitations.

Le maire s'engage à ce que l'employé communal effectue un nettoyage si cela est nécessaire et à déplacer ce conteneur si des nuisances s'avèrent effectives.

Ces observations ont été exposées au plaignant par téléphone par le maire.

## **10 - Déplacement mairie – école**

L'architecte du service « Ingénierie 62 » du Conseil Départemental a rencontré Monsieur Cateau, conseiller et le maire pour évoquer le projet de permutation Marie-Ecole.

Ce service nous fournira une étude succincte et un éclairage sur les faisabilités de cet ambitieux projet. Une idée du chiffrage viendra compléter celle élaborée par M. Cateau,

## **11 – cérémonie des vœux**

Le maire exprime son souhait de ne plus organiser de cérémonie de vœux de la municipalité.

Depuis quelques temps, la population déserte cette rencontre.

Absence remarquée également de certains élus manquant ainsi à leur engagement moral.

Ordre du jour épuisé – fin de séance vers 22h.30